

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	<b>18.04.2024</b>
Thema	<b>Keine Einschränkung</b>
Schlagworte	<b>Verwaltungskontrolle</b>
Akteure	<b>Flückiger-Bäni, Sylvia (svp/udc, AG) NR/CN</b>
Prozesstypen	<b>Keine Einschränkung</b>
Datum	<b>01.01.1965 - 01.01.2022</b>

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Zumofen, Guillaume

## Bevorzugte Zitierweise

Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Verwaltungskontrolle, 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 18.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Wirtschaft</b>	1
Wirtschaftspolitik	1
Gesellschaftsrecht	1

## Abkürzungsverzeichnis

<b>KMU</b>	Kleine und mittlere Unternehmen
<b>LSVA</b>	Leistungsabhängige Schwerverkehrsabgabe
<b>MWST</b>	Mehrwertsteuer

---

<b>PME</b>	petites et moyennes entreprises
<b>RPLP</b>	Redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations
<b>TVA</b>	Taxe sur la valeur ajoutée

# Allgemeine Chronik

## Wirtschaft

### Wirtschaftspolitik

#### Gesellschaftsrecht

**MOTION**  
DATUM: 20.03.2019  
GUILLAUME ZUMOFEN

Avec l'objectif de réduire le fardeau administratif des PME, Sylvia Flückiger-Bäni (svp, AG) a déposé une motion qui imposerait un **dédommagement forfaitaire pour les tâches administratives effectuées par les PME sur mandat de la Confédération**. Elle cite, par exemple, l'imposition de la TVA ou la redevance sur le trafic des poids lourds (RPLP).

Bien qu'il approuve la nécessité de réduire la charge bureaucratique des PME, le Conseil fédéral propose de rejeter la motion. Il estime d'abord que de nombreux rapports ont déjà été effectués. Puis, il souligne que les efforts de numérisation entrepris ces dernières années sont la direction qu'il faut prendre à moyen-terme. Finalement, il pointe du doigt la facture d'un tel montant forfaitaire qui serait obligatoirement répercutée sur les impôts donc contre-productive pour les PME.

La motion a été rejetée par le Conseil national par 103 voix contre 82 et 8 abstentions. Les voix du PLR ont fait pencher la balance. En effet, 12 parlementaires PLR ont voté contre la motion alors que 17 de leurs collègues étaient en faveur de l'objet.<sup>1</sup>

---

1) BO CN, 2019, pp.467; Rapport allégement administratif des entreprises du 16.08.2011